

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 13 DECEMBRE 2017 A 19H30

Présents à la séance : 22

L'An Deux Mil Dix Sept, le **13 DECEMBRE A 19H30**

Extrait affiché le :
14 décembre 2017

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

6^{ème} séance 2017

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. CHARDIN Denis, Mme ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, Conseillers Municipaux.

Objet : Mapa de travaux de construction de la caserne de gendarmerie : avenant 1 positif au lot 1.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Mme BOULANGER Annie	à	M. SALÉRIO Philippe
Mme STAUB Edith	à	Mme RENAUX Anne-Marie
M. TARDIEU François	à	M. le Maire
Mme PANO-WENTZEL Marylène	à	M. SALTZMANN Michel
M. ROMARY Fabrice	à	Mme DUPONT Virginie
M. DEMENGE Abel	à	Mme VINCENT Marie
M. FOUCAL Olivier	à	Mme DEMAIZIÈRE Chantal

N° 93/2017

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Monsieur Philippe SALÉRIO, Adjoint délégué, expose au Conseil Municipal les motifs de l'avenant 1 d'un montant de + 24 454 € hors taxes au marché public de travaux de construction de la caserne de gendarmerie concernant le lot 1 « gros-oeuvre ». Les travaux concernés par l'avenant sont principalement des travaux de fouilles et béton nécessités par des niveaux de fondation à réaliser bien plus importants que prévus au cahier des charges. Le montant du marché passe ainsi de 781 244.50 € hors taxes à 805 698.50 € hors taxes.

A l'appui de ces explications,

Le Conseil Municipal présent et représenté après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant 1.

Les crédits inscrits à l'opération n° 191 sont suffisants.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire